

Allianz European Pension Investments
Société d'Investissement à Capital Variable
Sitz der Gesellschaft: 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 117.986

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz European Pension Investments (SICAV) (la « Société ») informe par la présente des modifications suivantes qui prendront effet le 30 mai 2023:

1. Le Règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 (« Règlement PRIIPs ») concerne les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance. L'un des concepts introduits par le Règlement PRIIPs est la Période de détention recommandée, un nombre exprimé en années, qui doit être mentionnée dans le document d'information clé (ou « DIC PRIIPs »).
Le Conseil d'administration informe par la présente que les profils d'investisseur des compartiments décrits à l'Annexe 6 du prospectus ont été alignés sur la Période de détention recommandée indiquée dans le DIC PRIIPs concerné.
2. Le Conseil d'administration informe par la présente que toute communication destinée aux actionnaires de chaque compartiment, si elle est autorisée par les lois et réglementations de toute juridiction dans laquelle les compartiments de la Société sont enregistrés pour la distribution publique, sera publiée uniquement à l'avenir sur <https://regulatory.allianzgi.com/fr-FR/B2C/France-FR/funds/mutual-funds>.
En particulier, cela ne s'applique pas (i) à une liquidation ou à une fusion de compartiments/catégories d'actions conformément à la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif ou (ii) à toute autre mesure à laquelle les Statuts et/ou la loi luxembourgeoise font référence ou (iii) à toute autre mesure indiquée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise des valeurs mobilières.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, mai 2023

Sur ordre du Conseil d'administration
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable. Senningerberg, Mai 2023